



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/843/Add.2
13 septembre 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

Cinquantième session
Point 120 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Cinquième Commission (Partie III)

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

I. INTRODUCTION

1. Les recommandations déjà faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 120 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission publiés sous les cotes A/50/843 et Add.1.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point à sa 67e séance, le 12 septembre 1996. Les déclarations et observations faites au cours des débats de la Commission sur ce point sont consignées dans le compte rendu analytique correspondant (A/C.5/50/SR.67).
3. Pour examiner ce point, la Commission était saisie du rapport du Comité des contributions sur sa cinquante-sixième session (A/50/11/Add.2).

II. EXAMEN D'UN PROJET DE DÉCISION

4. À la 67e séance, le 12 septembre, le Président de la Commission a présenté oralement un projet de décision.
5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision qui avait été proposé par le Président (voir par. 6).

III. RECOMMANDATION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses
de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Comité des contributions sur sa cinquante-sixième session¹ et décide d'en reporter l'examen à sa cinquante et unième session.

¹ A/50/11/Add.2.